

« La réforme des pensions n'est pas injuste »

PENSIONS Le ministre Bacquelaine rejette les critiques émises par son propre comité d'experts

► Après la Carte blanche de son Conseil académique, Daniel Bacquelaine charge.
► Il accuse son comité d'experts d'être responsable des retards pris dans la réforme.

ENTRETIEN

Les propres experts du gouvernement qui critiquent sa politique en matière de pensions. Voilà qui n'est ni habituel, ni confortable pour le ministre Daniel Bacquelaine. Dans la Carte blanche publiée dans nos éditions de vendredi, les experts du Conseil académique des pensions, emmenés par le président, Frank Vandebroucke, émettent deux griefs : la fameuse pension à points tarde à advenir. Et la nouvelle réforme du deuxième pilier pose également problème. Il s'agit du système de pension complémentaire organisé au sein des entreprises. Daniel Bacquelaine voudrait permettre aux salariés dont l'entreprise n'organise pas

de deuxième pilier de cotiser à titre individuel, sans garantie de rendement, dans un nouveau système ad hoc. Les experts crient au détricotage du système social. Le ministre encaisse, mais reste zen.

Vos conseillers rédigent une Carte blanche pour vous critiquer, c'est singulier, non ?
Ce sont les membres du Conseil académique et je leur ai toujours dit, quand j'ai décidé d'appeler cela « Conseil académique », qu'ils avaient une indépendance. Et je ne vois pas que des critiques.

Ah bon ?
D'abord, le Conseil académique indique que l'augmentation de l'âge de la pension à 67 ans est inévitable. Deux : ils considèrent que les pensions complémentaires ont du sens et que c'est un élément important. Ces deux appréciations me conviennent parfaitement.

Quand même : ils vous

critiquent sur la pension complémentaire annexe que vous voulez créer.

Aujourd'hui, il y a trois travailleurs sur cinq qui disposent d'un plan de pension complémentaire dans leur entreprise. Ce qui veut dire que deux sur cinq n'en ont pas. Pourquoi ? Parce qu'ils travaillent souvent dans des PME. On les oublie, ceux-là ? C'est la proposition que semble faire M. Vandebroucke. Je ne le partage pas. Il faut faire en sorte au contraire que tout le monde bénéficie demain d'une pension complémentaire. Et je ne fais que reprendre une idée de... Frank Vandebroucke, émise en 2003.

Expliquez.

La loi de 2003 de Frank Vandebroucke prévoit un tel système dans son article 33 ! Elle prévoit que les travailleurs qui quittent une entreprise

pour une autre, où il n'y a pas de pension complémentaire, puissent en faire une librement. C'est prévu expressément.

Vous le lui avez dit ?

Oui, je lui ai même écrit en février pour qu'on organise ensemble un nouveau système. Je suis donc très surpris des critiques que j'entends aujourd'hui. Je trouve ça limite.

Frank Vandebroucke dit que dans le nouveau système de pension complémentaire, chacun pourra mettre le montant de salaire qu'il veut. Le plus riche aura la plus grosse pension...

Non, la personne ne va pas dé-

cidier ce qu'elle met. Parce qu'il y a un plafond, de 125 euros par mois maximum. Et on peut mettre moins. Et du reste, c'est déjà comme ça : celui qui en a les moyens peut décider de faire de l'épargne privée. Celui qui ne les a pas ne le fait pas.

L'autre critique, c'est que dans le nouveau système, l'employé prend un risque financier. Alors que dans le deuxième pilier classique, il y a un rendement garanti.

D'abord, c'est le travailleur qui décide s'il entre ou non dans le système. Les experts qui disent le contraire ont une mauvaise interprétation ou une mauvaise intention.

Mais s'il y va, il prend un risque financier.
C'est juste. Il n'y a pas de garantie de rendement.

Il est donc moins protégé.

Non, il y aura une protection du consommateur.

Mais il y a un risque financier supérieur par rapport au deuxième pilier.

C'est pour cela que je reste un fervent partisan du deuxième pilier classique. J'ai même demandé qu'on le renforce financièrement.

Le Conseil académique vous reproche aussi de ne pas avoir mis en place la pension à points.

Mais je les encourage à travailler ! J'ai demandé à M. Vandebroucke d'aller expliquer la pension à points au comité national des pensions (où siègent les syndicats et l'administration, NDLR). Il y est allé et il a ramassé une volée de bois vert. Les partenaires sociaux et l'administration ont exprimé des réticences très fortes. Sachant cela, j'ai réuni l'adminis-

tration et le conseil académique, pour jouer le rôle de facilitateur. Je leur ai demandé

de travailler ensemble. Donc ils ont une mission. Evidemment, le temps qu'ils consacrent à une Carte blanche ils pourraient aussi le consacrer à la pension à points. M. Vandebroucke présente les choses comme si on avait abandonné la pension à points. Ce n'est pas le cas. Et M. Vandebroucke le sait, je le lui ai dit. Chacun a sa sensibilité politique, sans doute.

Mais c'est l'ensemble du Conseil académique qui vous critique, pas seulement M. Vandebroucke.

Mouais. Je sais comment ce genre de choses se fait : on envoie un texte et qui ne dit mot consent.

Vous dites donc à M. Vandebroucke, « mettez-vous au travail » ?

Voilà. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY

Daniel Bacquelaine

Le ministre des Pensions est né à Liège en 1952. Il est docteur en médecine. Il est bourgmestre de la commune de Chaudfontaine, près de Liège, depuis le 8 octobre 1992. En 1994, il devient député fédéral. Il a présidé le Groupe MR de la Chambre des représentants de 1999 à 2014, avant d'occuper sa fonction de ministre fédéral des Pensions.